



73^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Point 74 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression

New York, le 22 octobre 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour la présentation de son rapport.

Nous saluons la décision du Rapporteur spécial de se pencher spécifiquement sur la relation entre intelligence artificielle et droits de l'homme. L'intelligence artificielle, si elle crée de nombreuses opportunités, comporte aussi des risques en cas d'utilisation non responsable, notamment celui de porter atteinte aux libertés et droits fondamentaux. La Suisse reconnaît que le respect et la prise en compte des droits de l'homme dans le cyberspace relèvent non seulement du devoir des Etats, mais également de la responsabilité des entreprises. A ce titre, les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme doivent servir de cadre aux applications d'intelligence artificielle.

La Suisse défend une meilleure information et une plus grande maîtrise par les citoyens quant au traitement de leurs données par des entreprises. Elle est en train d'actualiser sa loi sur la protection des données en ce sens pour mieux protéger ses citoyens.

Les utilisateurs devraient aussi être pleinement informés de la manière dont les décisions prises par des algorithmes façonnent leur utilisation d'une plateforme. La personnalisation croissante des contenus et l'affichage différencié des informations réduisent considérablement l'exposition aux différents points de vue et la possibilité de dialogue. La Suisse s'inquiète de ces pratiques qui se heurtent au droit de se forger sa propre opinion, de l'enrichir par le raisonnement et qui tendent à renforcer les préjugés.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Face au volume écrasant de contenus publiés en ligne, l'intelligence artificielle permet de filtrer les contenus illégaux ou inconvenants. Toutefois, cette sélection automatisée mène parfois à la suppression de contenus licites. Comment pourrait-on dépasser cette tension entre contenu illégal et liberté d'expression ?

Je vous remercie.